



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>100119</b>	De <b>M. Éric Ciotti</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > défense	<b>Tête d'analyse</b> > sécurité	<b>Analyse</b> > renseignement. statistiques.
Question publiée au JO le : <b>25/10/2016</b> Réponse publiée au JO le : <b>09/05/2017</b> page : <b>3363</b> Date de changement d'attribution : <b>22/03/2017</b> Date de signalement : <b>21/02/2017</b>		

### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de demandes et autorisations reçues par la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement depuis sa création.

### Texte de la réponse

Au cours de sa première année de fonctionnement, entre le 3 octobre 2015 et le 2 octobre 2016, la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement a rendu 2 127 avis sur des demandes d'autorisation relatives à l'utilisation d'un dispositif de géolocalisation en temps réel (article L. 851-4 du code de la sécurité intérieure).